

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux  
projets complétant le plan d'action 2020 de la  
conférence des financeurs de la prévention de la perte  
d'autonomie.**

CP/2020/122

**Service chef de file :**

F - Mission autonomie

Résumé :

La Conférence des Financeurs présidée par le Département rassemble les acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Ils ont défini leur stratégie annuelle qui s'articule pour 2020 autour de deux priorités : la prévention et le soutien aux proches aidants.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'engagement par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, des crédits destinés à soutenir 9 projets et actions complémentaires inscrits au plan d'action 2020 tels qu'adoptés le 24 février 2020 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs. Dix projets portés par des associations et validés par les membres de la Conférence des Financeurs dans les mêmes conditions ont fait l'objet d'une validation spécifique via l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 14 avril 2020.

**I – Plan d'action 2020**

Un plan d'action 2020 a été adopté par la Conférence des Financeurs le 11 décembre 2020. Ce plan d'action, dont les projets soutenus ont été approuvés par la Commission Permanente le 10 février 2020, a permis de financer 70 actions et projets de prévention pour un montant total de 771 599 euros.

Les projets soutenus relèvent d'actions collectives et individuelles de prévention, à destination de personnes résidant à domicile ou en EHPAD. Ils visent à promouvoir les comportements favorables à la santé et au bien-être, à favoriser l'accès des seniors au numérique, à lutter contre l'isolement, à accompagner l'amélioration de l'habitat.

L'ensemble des porteurs de projets ont été conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le Département, et ceci afin de mailler au plus juste le territoire et garantir à chaque Bas-Rhinois une action de prévention adaptée.

Le plan d'action 2020 prévoit également un montant de 200 000 euros au titre des concours de la Conférence des Financeurs mobilisables par le Département du Bas-Rhin pour le financement d'aides techniques individuelles à destination de personnes âgées de 60 ans et plus.

## **II – Complément au plan d'action 2020**

Les membres de la Conférence des Financeurs réunis en session plénière le 24 février 2020 ont validé 19 projets complétant ainsi le plan d'action 2020.

Seize de ces projets visent à mettre en place des actions de soutien aux proches aidants conformément aux orientations stratégiques de la Conférence des Financeurs pour l'année 2020. Il s'agit d'actions qui permettent d'informer, de former ou d'apporter un soutien psychologique aux proches aidants. Huit de ces projets représentant un montant total de 89 877 € ont déjà fait l'objet d'un traitement spécifique via l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 14 avril 2020.

Deux projets de prévention ayant reçu un avis réservé lors de la séance plénière de la conférence des financeurs du 11 décembre 2019 et pour lesquels des compléments ont été apportés ont également été validés par les membres de la conférence des financeurs. Ils ont fait l'objet d'un traitement spécifique via l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 14 avril 2020.

Enfin, les membres de la Conférence des Financeurs ont approuvé le projet d'expérimentation d'un dispositif de location de douches amovibles dans le cadre du projet « Adapt' en loc ». Ce projet, lauréat du « Hacking Silver Camp » qui s'est déroulé au printemps 2019, rentre dans sa phase opérationnelle. Dix premières douches amovibles pourront bénéficier à des personnes âgées de plus de 60 ans en retour d'hospitalisation ou présentant les premiers signes de perte d'autonomie ou encore locataires de leur logement et dont le propriétaire refuse des travaux d'aménagement définitifs.

La réalisation de ces 19 actions et projets complémentaires retenus va être conduite de manière coordonnée et articulée sur les territoires avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'action 2020 de la Conférence des Financeurs.

Il est proposé que chacun des porteurs de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées. Le modèle correspondant est joint en annexe.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le financement des projets présentés en annexes du présent rapport et d'attribuer des subventions par le Département pour un montant total de 140 283 euros. Les 10 projets portés par des associations concernées par l'arrêté du 14 avril 2020 représentaient un total de 119 637 euros.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 12 mars 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
42037	65-6574-532	2 171 625,00 €	2 171 625,00 €	140 283,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- d'approuver les 9 projets complémentaires du plan d'action 2020, validés par la Conférence des Financeurs, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 140 283 euros ;*

*- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 140 283 euros ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projet ;*

*- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions individuelles correspondantes.*

Strasbourg, le 30/04/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY